Contrat COCITER – En pratique

Bonjour,

Vous avez marqué votre intérêt pour COCITER, mais, depuis octobre 2022, COCITER n'accueille plus de nouveaux clients.

Début mai 2023, COCITER va "rouvrir", elle va à nouveau accueillir de nouveaux clients. Si l'afflux de nouveaux clients est trop important, COCITER pourrait "refermer" : nous vous recommandons donc de passer chez COCITER dès que possible au début du mois de mai.

1. Pourquoi ? Ce n'est pas un caprice de COCITER ! Plusieurs coopératives associées, dont EOLE-LIEN, fournissent leur électricité verte à COCITER en-dessous du prix du marché. COCITER peut donc revendre cette électricité en-dessous du prix du marché aux coopérateurs d'EOLE-LIEN : c'est le circuit court de l'élecricité citoyenne.

Malheureusement, la quantité d'électricité "circuit court" était suffisante pour alimenter 10.000 clients, pas davantage, COCITER a dû fermer. De nouvelles unités de production participent maintenant au circuit court, COCITER peut rouvrir.... mais ce n'est pas sans limite.

2. Comment ? Pour devenir client de COCITER, il suffit de compléter le contrat en ligne (via le lien indiqué dans notre newsletter). Dès que vous aurez complété le contrat, COCITER fera les autres démarches pour prévenir votre ancien fournisseur etc...

Pour compléter le contrat en ligne, certaines informations sont indispensables. Nous vous recommandons de retrouver votre dernière facture de décompte annuel chez votre ancien fournisseur : cette facture contient votre "numéro EAN", une longue série de 18 chiffres de style 54144..... Cette facture indique aussi votre dernière consommation annuelle et le numéro de votre compteur. Ces données sont nécessaires pour le contrat en ligne.

Fantaisie supplémentaire : si vous avez des panneaux photovoltaïques et que votre consommation est très faible (< 1000 kWh), vous devrez joindre une copie électronique de votre dernier décompte.

La "réouverture" de COCITER est réservée aux coopérateurs possédant au moins trois parts d'EOLE-LIEN (ou d'une autre coopérative associée) fin avril 2023. Pendant l'inscription en ligne, vous devrez fournir la preuve que vous êtes coopérateur en fournissant un fichier "pdf" provenant de CoopHub. Quand vous consultez CoopHub, vous choisissez EOLE-LIEN et vous cliquez sur "voir le certificat", cela télécharge "certificate.pdf" dans votre ordinateur ou votre téléphone. Vous devrez joindre ce "certificate.pdf" à votre contrat en ligne.

3. A quel prix ? COCITER propose toujours un contrat d'un an à prix variable. Depuis un an, le contrat COCITER est le plus intéressant du marché. La "carte tarifaire" sera disponible en même temps que le contrat. Pour faire une simulation, il faut passer par le simulateur de la Cwape, mais une simulation avec des prix variables, cela ne veut pas dire grand-chose ...

4. Qui peut m'aider ? COCITER est une équipe à taille humaine, il se peut qu'elle soit difficile à atteindre au début mai. EOLE-LIEN, qui est une des plus petites coopératives associées à COCITER, se propose de vous aider également. Si vous éprouvez des difficultés à rassembler les documents ou à compléter le contrat en ligne, nous vous invitons à nous écrire via info@eole-lien.be, et nous essaierons de vous aider à distance.

Nous vous recommandons chaleureusement de préparer les documents à joindre pour le 4 mai ... sans aucune obligation !

Bien à vous,

Votre coopérative Eole-Lien.